

# Surveillance de l'activité des *Culicoides* en France

Balenghien T<sup>1</sup>, Delécolle JC<sup>2</sup>, Mathieu B<sup>2,3</sup>, Setier-Rio ML<sup>3</sup>, Garros C<sup>1</sup>, Baldet T<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CIRAD (Montpellier), <sup>2</sup> IPPTS (Strasbourg), <sup>3</sup> EID/Méditerranée (Montpellier)

Longtemps considéré comme exotique en Europe, le virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO) se transmet intensément dans le bassin méditerranéen à partir de 1998 suite à la remontée de la limite nord de distribution de *Culicoides imicola*, son principal vecteur afro-asiatique. En Corse, les premiers foyers se déclarent en octobre 2000, quelques semaines après que la présence de *C. imicola* y ait été confirmée.

Aussi, à partir de 2002, se met en place un réseau de surveillance entomologique, permettant de suivre la dynamique de population de *C. imicola* en Corse, et de détecter sa possible introduction sur le littoral méditerranéen. Les piégeages sont réalisés par les Services vétérinaires en Corse et par l'EID/Méditerranéen sur le littoral, l'identification des *Culicoides* étant assurée par l'Université de Strasbourg et l'EID/Méditerranée. Ce réseau a permis notamment de confirmer l'installation de ce vecteur dans le Var, autour de la vallée de l'Argens en 2004.

La transmission du sérotype 8 (puis du sérotype 1) du virus de la FCO en Europe tempérée pose un autre problème. En effet, *C. imicola* est absent de ces zones, et ce sont les espèces autochtones européennes qui ont assuré la transmission de ces virus exotiques. Aussi, depuis 2006, des réseaux de piégeage ont été implantés en France dans différentes zones géographiques en fonction de l'évolution de la maladie. Ces réseaux, fonctionnant avec la même organisation que celui de Corse, ont permis de déterminer la diversité des espèces présentes (prédominance des espèces du groupe *Obsoletus*, mais avec des variations d'abondance des espèces selon la région), les dynamiques de population (qui varient selon les régions et les années) et les dates de début et fin de l'activité des *Culicoides* (qui ont des conséquences sur l'allègement des mesures de restrictions aux mouvements des animaux).

Etant donnée l'évolution actuelle de la maladie et de la réglementation européenne (règlement 1266/2007), le réseau est dans une phase d'extension pour couvrir à partir de février 2009 l'ensemble du territoire à raison d'un à deux pièges par département. Les détails de l'organisation de ce réseau et ses résultats sont consultables sur le site internet du Cirad (<http://bluetongue.cirad.fr>, et plus particulièrement <http://ocapi.cirad.fr/>).